

### - SPECIALE CNDS 2014 -

Retrouvez toutes les informations sur la campagne CNDS 2014 pour **les clubs et comités départementaux de la Côte-d'Or** sur le site de la **Préfecture de Côte-d'Or** : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques »/« Jeunesse, sports et vie associative »/« Sports »/« Aides aux associations sportives » ou [ICI](#).

#### NOUVEAUTES 2014

##### - LES AIDES ATTRIBUEES : RELEVEMENT DU SEUIL DE SUBVENTION

Conformément à la note de service nationale, le **montant minimum** de la subvention allouée par le CNDS à une association passe cette année de 750 euros à **1 500 euros**. Toutefois, ce seuil est abaissé à 1 000 euros pour les associations dont le siège social est situé en [zone de revitalisation rurale \(ZRR\)](#).

##### - LE PROJET DE L'ASSOCIATION : SIMPLIFICATION

Pour les associations qui ont déposé les **années précédentes un projet de développement pluriannuel**, il est simplement demandé cette année de joindre au dossier de subvention, **un bilan intermédiaire** de leur projet de développement et le cas échéant, les nouvelles orientations fixées par l'association.

##### - 3 FICHES PRATIQUE CNDS

[N°1 - Aide à la constitution du dossier CNDS](#)

[N°2 - La mutualisation dans le milieu sportif](#)

[N°3 - L'emploi dans le milieu sportif](#)

#### CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS D'INFORMATION

Destinataires	Dates	Lieux	Horaires
Clubs de Côte-d'Or	Jeudi 30 janvier 2014	Amphithéâtre du CREPS Dijon 15, rue P. de Coubertin <b>DIJON</b>	De 18h30 à 20h30
	Mardi 4 février 2014	Salle des conférences - Mairie Place de la Résistance <b>CHÂTILLON-SUR-SEINE</b>	De 18h30 à 20h30
	Mardi 11 février 2014	Salle Viollet-le-Duc Centre St Exupéry Rue Joseph Lambert <b>SEMUR-EN-AUXOIS</b>	De 18h30 à 20h30
	Jeudi 13 février 2014	Salle des Halles Rue des Halles <b>AUXONNE</b>	De 18h30 à 20h30

**RETOUR DES DOSSIERS : MERCREDI 26 MARS 2014**

**RETOUR DES AVIS DES COMITES DEPARTEMENTAUX SUR LES DOSSIERS CLUBS : MERCREDI 30 AVRIL 2014.**

**RAPPEL : les associations qui n'ont pas justifié leur subvention CNDS 2013 ne pourront pas prétendre à une subvention CNDS en 2014.**

#### CONTACTS

##### **A la DDCS :**

Pour les **clubs** – Paul LALIRE – [paul.lalire@cote-dor.gouv.fr](mailto:paul.lalire@cote-dor.gouv.fr) – 03.80.68.30.96

Pour les **comités départementaux** – Emmanuelle OUDOT – [emmanuelle.oudot@cote-dor.gouv.fr](mailto:emmanuelle.oudot@cote-dor.gouv.fr) – 03.80.68.31.08

##### **Au CDOS 21 :**

Audrey MARTIN – [crib-21@orange.fr](mailto:crib-21@orange.fr) – 09.63.06.66.36